

*Collectif des
Associations de
Défense de l'
Environnement
Pays Basque
Sud des Landes.
(43 associations)*



DOSSIER 1052 chemin de Chantaco. Oct 2019

**Deuxième visite le 6 déc 2019.
Troisième visite le 31 janvier 2021**

Site du CADE: <http://www.cade-environnement.org>

Situation générale.



Résumé:

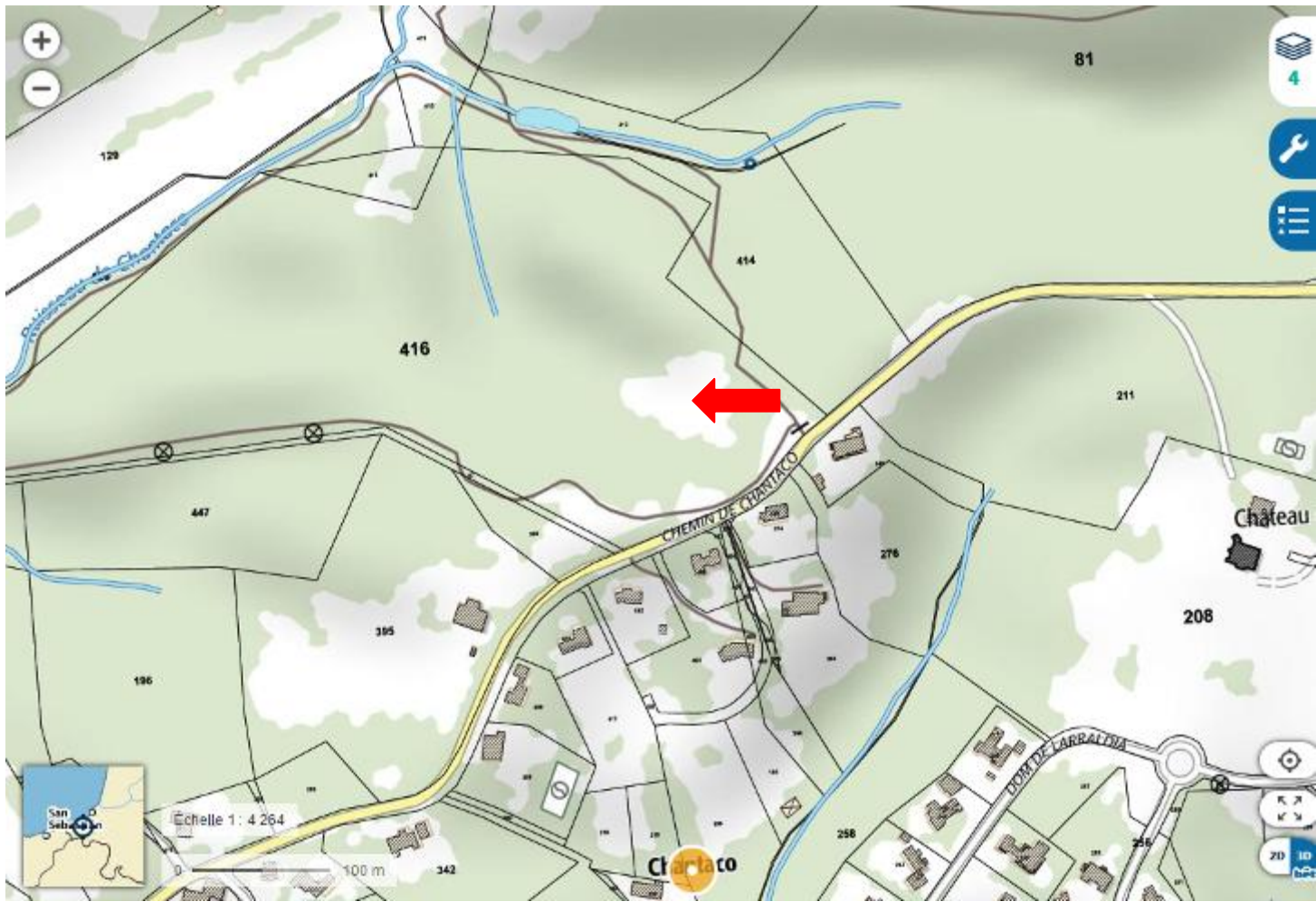
Au 1052 chemin de chantaco à SAINT JEAN DE LUZ. Parcelle numéro 416, on nous signale une décharge sauvage sur près de 10 000 mètres carrés.

Les camions mis en cause en octobre 2019 sont ceux de Dupérou d'Urrugne.

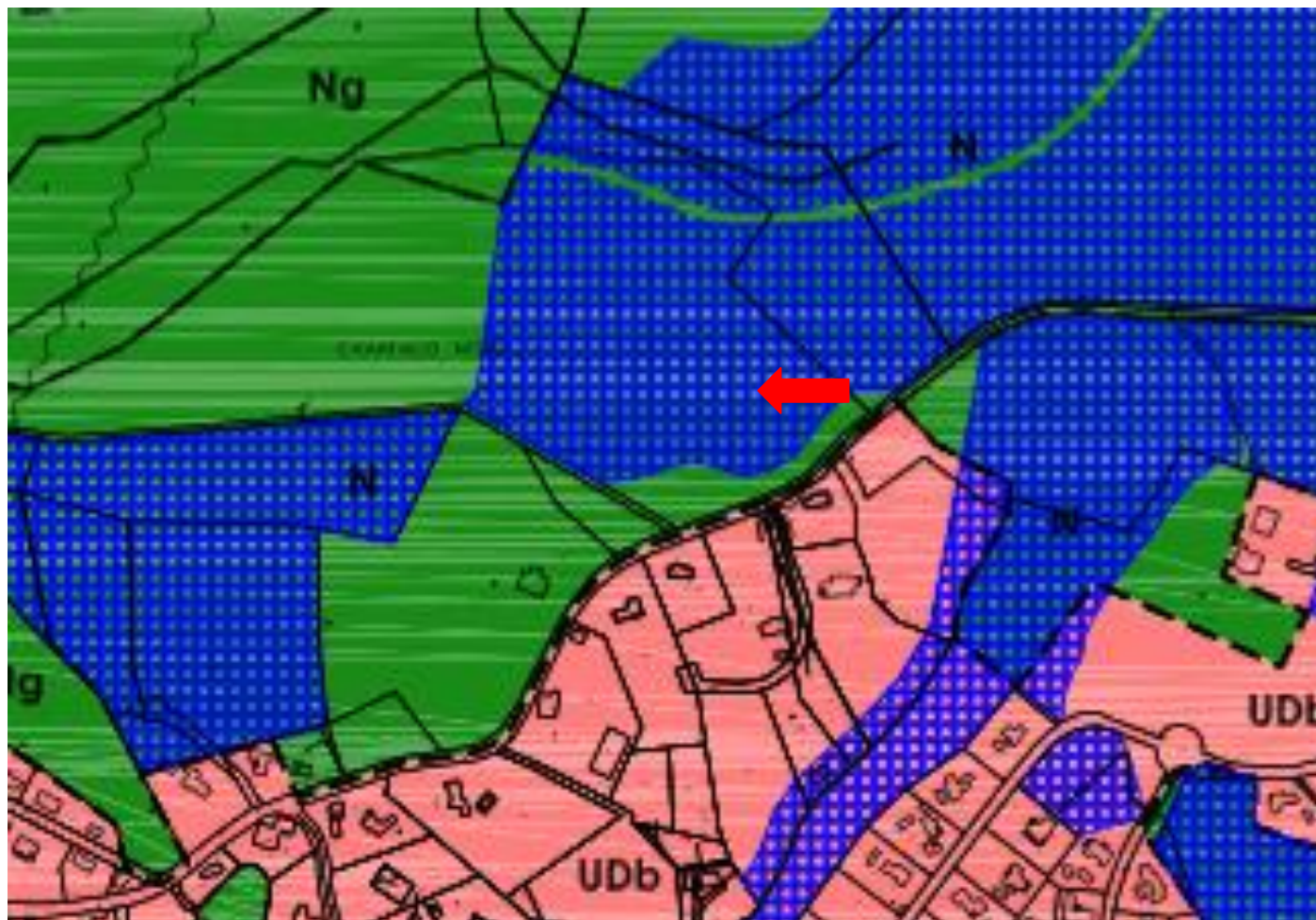
La DREAL nous confirme qu'aucune autorisation n'a été demandée.

Le déversement de terre se situe 1052 chemin de Chantaco à SAINT JEAN DE LUZ. Parcelle numéro 416 du cadastre.

Le courrier de la mairie confirme également qu'il n'y a pas d'autorisation. Le site existe depuis plus de seize ans d'après les images satellites.



Eléments administratifs : Zone naturelle. Espaces boisés classés.



Eléments administratifs:



Saint-Jean-de-Luz, le 14 novembre 2019

Monsieur Victor Pachon
Président du Collectif des Associations
De Défense de l'Environnement
124 Chemin de Galharet
64990 Mouguerre

Directeur Général des Services
Affaire suivie par :
Emmanuel BRUZY
Tel. 05 59 51 64 42
emmanuel.bruzy@saintjeandeluz.fr

Objet : Votre correspondance reçue ce 12 novembre 2019

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 12 novembre 2019, vous m'informez avoir été saisi d'un dépôt de déchets provenant de démolition de bâtiments sur la parcelle 416 classée en zone naturelle et en espace boisé classé.

Nous avons nous même été destinataire d'un courriel nous informant de cette situation. Il semble que les services de l'état aient reçu le même courriel.

Informés de cette situation, mes services ont pris contact avec le propriétaire de la parcelle et après analyse de la situation, nous avons fait sous contrôle de la police municipale et constat d'huissier, retirer l'intégralité des terres apportées le 31 octobre 2019.

Nous n'avons été saisi d'aucune demande de création d'ICPE, d'ISDI ou autre en vue d'accueillir des déchets sur ce secteur et nous sollicitons ce jour officiellement les services de l'état sur cette question.

Je souhaite si vous en êtes disponible prolonger cet échange lors d'une entrevue afin de présenter plus en détail l'ensemble des actions à ce jour entreprises voir même si vous le souhaitez organiser une visite du site.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-François IRIGOYEN
Maire de Saint-Jean-de-Luz
Président du Syndicat de la Baie
de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure

Hôtel de Ville
Place Louis XIV
B.P. 229
64 502 Saint-Jean-de-Luz Cedex
Herriko Etxea

Copie : DDTM
DREAL

Un site qui existe depuis au moins 16 ans



14/11/2019



3/10/2016



23/10/2014



17/7/2012



31/12/2008



3/9/2006



2/9/2005



31/12/2003

Sur le site le jeudi 21 novembre 2019:



Engin de chantier devant une bâche géotextile contenant du sable fertilisant d'origine volcanique utilisée pour le golf..



Bout de plastique apparent



tuyaux et barre de fer.



Arbres débités



Blocs et arbres coupés



bois et plastiques



Eléments d'identification de l'engin du chantier.

Nous visitons à nouveau le site le vendredi 6 décembre en compagnie du responsable de la mairie et du propriétaire.

On nous précise à cette occasion que le site est utilisé comme "zone d'entretien technique de la forêt" Cette dernière compte 40 000 arbres et ce sont des arbres tombés lors de la dernière tempête qui sont débités là. Nous notons cependant des coupes de thuyas et de mimosas qui ne peuplent pas la forêt.

Les propriétaires qui ont fait évacuer les dépôts d'octobre nous expliquent leur attachement à faire vivre cette forêt dont certaines espèces datent des années 40. Il y a donc logiquement des pistes pare-feux.

La forêt étant propriété de la Sc Chantaco Nord qui gère le golf de Chantaco, on note la présence sur la bâche géotextile de "sables" d'origine volcanique" fertilisants du golf.

Nous notons toutefois sur la partie gauche en entrant des déchets de déconstruction (carrelages, tuyaux, blocs de béton...) qui semblent avoir été poussés dans le talweg et recouverts en partie. Le site est assez facilement accessible malgré une chaîne verrouillée barrant le passage et il y a donc eu des contrevenants que le propriétaire n'a pas pu identifier.

De la même façon, contre un abri sommaire situé face à l'entrée, des blocs sont en attente d'évacuation et des dépôts de plastique et poutrelles vertes sont entreposés. Le propriétaire entend les faire emporter.

Nous pensons quant à nous que cette zone technique pourrait être repensée dans une zone qui ne soit pas en Espaces Boisés Classés. Seuls les éléments directement liés à l'entretien de la forêt devraient y avoir leur place.

Du côté de la mairie, on nous assure vouloir maintenir cette zone en EBS pour éviter d'enclencher un grignotage.

Troisième visite le 31 janvier 2021:

Nous constatons dès notre arrivée qu'une barrière ferme le site avec un cadenas intact. Or plus loin nous constatons certes que des éléments indésirables avaient été évacués (platiques) mais sur le côté gauche le talweg a continué à être comblé et des déchets du bâtiment sont en attente pour être poussés. Le cadenas étant intact nous pouvons donc imaginer que les camions sont venus avec l'aval du propriétaire.





